



# Les discours

N°2, diffusé le jeudi 23 novembre 2017

## **JOURNEE du mercredi 22 novembre**

### ***DÉBAT : COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS, MOTEURS D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE***

- Intervention de Monsieur Gérard LARCHER, président du Sénat .....3



## **Intervention de Monsieur Gérard LARCHER, président du Sénat**

Monsieur le président de l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalité, cher François BAROIN,

Monsieur le premier vice-président délégué de l'Association des maires de France, cher André LAIGNEL,

Madame la ministre auprès du ministre d'État,

Permettez-moi de saluer aussi celle qui ce matin va être votre rapporteur de la commission intercommunalité, ma collègue Française GATEL,

De saluer tous mes collègues parlementaires, présidents de commissions – le président de la commission des lois du Sénat va être là – députés et sénateurs, mais d'avoir une mention particulière pour le président et le premier vice-président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, Jean-Marie-BOCKEL et Mathieu DARNAUD,

De saluer tous nos collègues présidents d'associations représentant la diversité des communes,

Et vous tous mes chers collègues,

Permettez-moi de vous appeler mes chers collègues. Même si je ne suis plus maire depuis trois ans, mais sans doute moins ancien dans la carrière qu'André LAIGNEL, j'ai quand même sévi pendant 31 ans comme maire de la ville de Rambouillet et cela reste pour moi le cœur de mon réacteur et de mon moteur.

Je voudrais vous dire le bonheur que j'ai ouvert cette séquence de votre 100<sup>ème</sup> Congrès consacrée au débat sur les communes et intercommunalité, moteurs, oui, d'une nouvelle dynamique.

Ce 100<sup>ème</sup> Congrès représente un anniversaire symbolique important dans la vie de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Depuis sa création par Paul Émile SARRADIN et les premiers débats du premier Congrès – le sujet, c'était le maintien ou non des octrois – que de chemin parcouru par les collectivités et quelle extraordinaire évolution de leur rôle !

L'organisation de notre République est désormais décentralisée, comme le proclame l'article 1er de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2003 votée à l'initiative du Président Jacques CHIRAC. Cette décentralisation repose sur deux principes auxquels nous sommes tous attachés et qu'il est sans doute bon de rappeler en cette fin d'année 2017 : la libre administration des collectivités territoriales et son corollaire, leur autonomie financière.

Et pourtant, lorsque je me déplace dans les départements, quand je me déplace dans les communes – et je l'ai fait quelque peu au cours de ces derniers mois – c'est bien la réalité et l'avenir de cette organisation décentralisée qui sont aujourd'hui l'objet des interrogations et des préoccupations des élus.

Les collectivités ont réalisé d'importants efforts financiers et de gestion au cours des dernières années. Efforts imposés parfois à marche forcée par un État qui ne réduisait pas lui-même, ou alors fort modérément, ses dépenses et qui ne cessait de continuer à transférer des charges, de façon assumée ou cachée. Entre 2013 et 2016, la réduction du déficit public a été portée aux deux tiers par nos collectivités locales, alors qu'elles ne représentent que moins de 20 % de la dépense !

Je veux être clair : nul ne conteste la nécessité d'assainir les finances publiques, et certainement pas au Sénat. C'est une

exigence qui s'impose à tous. Mais les efforts demandés à chacun doivent être équilibrés.

À côté des efforts financiers, les élus ont dû faire face à des changements incessants de périmètres, voire de compétences, qu'aucun autre décideur public n'a eu à supporter.

À force de modifier les cadres d'action, on en a oublié que le rôle des maires, qui est fondamental, c'est d'agir. Agir au quotidien au service de leurs concitoyens, agir dans la proximité. C'est d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de tous les jours. C'est de bâtir une vision et des projets pour faire vivre leur territoire et le développer. C'est de donner ainsi un cadre fort d'identification et d'appartenance à nos concitoyens : la commune est un repère essentiel pour ses habitants parfois déboussolés.

Le rôle des maires, c'est d'abord de faire vivre notre démocratie du quotidien, avec l'ensemble des conseillers municipaux qui s'engagent dans leur très, très grande majorité de manière totalement bénévole, au service de notre cohésion sociale et territoriale. C'est pourquoi les maires de France et les élus municipaux méritent la considération de l'État et de la Nation.

Je l'ai fait valoir le 17 juillet dernier au Président de la République, lors de la première Conférence nationale des territoires, en affirmant que l'État doit cesser de considérer les élus comme de simples « curseurs ». J'en suis plus que jamais convaincu, après un été au cours duquel la confiance des collectivités territoriales envers l'État a été sérieusement ternie. Force est de constater que la volonté de renouer les fils de la confiance a été battue en brèche par des décisions parfois peu concertées et trop souvent unilatérales.

Je pense comme vous tous aux annulations de crédits ou à la diminution non concertée des contrats aidés. Mme la ministre, je pourrais vous montrer la lettre du sous-préfet de Rambouillet annonçant au maire d'Autouillet hier qu'un contrat signé le 11 juillet est amputé de moitié pour la réalité de sa vie. C'est cela, la vie quotidienne des élus.

Je pense aussi à l'évolution des ressources et des dépenses des collectivités, encadrée par les textes budgétaires en cours d'examen au Parlement. Il y a d'abord une question de méthode.

Je fais crédit au Premier ministre d'une prise de conscience en la matière. Il vient d'adresser aux membres du gouvernement une circulaire rappelant l'état d'esprit qui doit être celui de la Conférence. Il insiste dans cette circulaire sur la nécessité de la « co-construction », de la confiance et de la responsabilité. Je lui en donne acte.

J'espère que le gouvernement fera le meilleur usage de cette circulaire, tant avec les collectivités territoriales qu'avec le Parlement. C'est indispensable ! Car qui peut croire qu'on parviendrait à réformer notre pays sans ou contre les élus locaux ? Qui peut croire qu'on parviendrait à mener des « transformations » profondes sans ou contre les territoires ? C'est d'ailleurs ce que j'ai dit très directement au Président de la République ce lundi matin. Je voudrais donc réaffirmer à cette tribune trois principes essentiels que j'avais exprimés le 17 juillet dernier :

- Afin que notre démocratie soit apaisée, afin que notre République ait du sens pour l'ensemble de nos concitoyens, nous devons prêter une attention toute particulière à l'équilibre des territoires. C'est un sujet profondément politique, essentiel pour la cohésion de notre pays.
- Pour permettre aux élus locaux d'agir au mieux dans l'intérêt de nos concitoyens, nous devons leur donner de la

prévisibilité et de la stabilité, leur faire confiance et les respecter.

- Enfin, pour le Sénat qui est le représentant constitutionnel des collectivités, le respect des principes de libre administration et d'autonomie financière est pour nous une ligne rouge.

Ces trois principes guident l'action du Sénat qui a tenu les engagements qu'il avait pris le 17 juillet dernier.

Le Sénat vient ainsi de défendre l'autonomie financière des collectivités lors de l'examen du projet de loi de programmation des finances publiques, Monsieur le président. Il a refusé la « règle d'or renforcée » que le gouvernement souhaitait imposer aux collectivités, en particulier aux communes. Les collectivités locales, nous le savons tous, doivent voter leur budget en équilibre : que l'État commence donc par s'appliquer à lui-même la règle d'or qu'il a voulu imposer aux collectivités locales !

Le Sénat a examiné avec sincérité et exigence la proposition faite par le gouvernement de cadrer à 1,2 % l'évolution en valeur des dépenses de fonctionnement des collectivités au cours de la période 2018-2022. Il l'a portée, lui, à 1,9 %. En effet, si l'on avait suivi le gouvernement, on aurait abouti en fait à 21 milliards d'euros de réduction de croissance des dépenses et non à 13 milliards. La tendance d'évolution des dépenses locales avait été manifestement sous-évaluée.

Là encore, le principe de confiance ne paraissait pas tout à fait respecté. Pour parler thermomètres et comparaisons, on ne peut pas compter en degrés Celsius quand il s'agit de l'État et en degrés Fahrenheit quand il s'agit des collectivités. C'est ce que le Sénat a rappelé au gouvernement.

Le Sénat a également défendu l'autonomie financière des collectivités en encadrant le dispositif de contractualisation. Je sais que ce dispositif vous interroge. Eh bien, nous n'en avons pas rejeté le principe, considérant qu'une bonne contractualisation vaut mieux qu'un coup de rabot trop souvent appliqué par les gouvernements précédents.

Le Premier ministre s'en est félicité devant vous hier, mais je dois peut-être apporter quelques précisions. Le Sénat n'a pas adopté le dispositif de contractualisation tel que le gouvernement le proposait. Il a apporté plusieurs précisions qui sont apparues indispensables pour conforter l'autonomie financière et le respect dus aux élus locaux. Il a précisé les engagements que doit prendre l'État. Il a encadré le mécanisme de sanctions en cas de non-respect du contrat et il a introduit un volet incitatif lorsque les collectivités atteignent, voire dépassent leurs objectifs.

Le Sénat sera donc très vigilant quant à la mise en œuvre de cette contractualisation car si elle était conduite de manière autoritaire ou univoque, ce serait l'esprit même de la décentralisation qui se trouverait affaibli.

La contractualisation doit s'opérer sur la base d'un constat partagé, dans des conditions équilibrées et avec des objectifs réalistes. Je rappelle qu'un contrat, dans le Code civil, je le cite c'est « un accord de volontés », que « chacun est libre de contracter ou de ne pas contracter » et que « les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi ». La contractualisation sous la menace ne serait pas une vraie contractualisation. Elle pourrait être une forme hypocrite de recentralisation rampante. J'ai noté que le Premier ministre vous a juré hier qu'il n'en serait rien. Alors, ce qui va compter pour nous maintenant, ce sont les actes.

Les collectivités sont des partenaires de l'État. C'est essentiel et elles doivent être traitées comme telles, dans le respect mutuel. Leur libre administration, y compris la liberté de gestion de leurs personnels doit être préservée, voire renforcée.

Un sujet essentiel d'actualité pour chacune et chacun d'entre vous, à propos duquel le Sénat défend l'autonomie financière

des communes : la réforme de la taxe d'habitation. Nous avons décidé de proposer au gouvernement de la reporter d'une année.

Le gouvernement affirme que les communes verront leurs pertes de recettes compensées par un dégrèvement. Mais la réforme proposée affaiblit significativement, qu'on le veuille ou non, leur pouvoir fiscal et menace la pérennité de leurs ressources car le gouvernement envisage « un mécanisme de limitation des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités ».

Et le dégrèvement, c'est aussi, on le sait, une manière pour l'État de reprendre la main, donc de limiter davantage l'autonomie financière des communes, sans garantie de pérennité. Je comprends et je respecte le fait que le Président de la République veuille mettre en œuvre un engagement fort de sa campagne. Nous comprenons tous qu'il s'agit d'un marqueur en matière de pouvoir d'achat des ménages et que la taxe d'habitation peut présenter des iniquités. Mais cet impôt serait-il moins inéquitable parce qu'il ne pèserait plus que sur 20 % de la population ? Je veux mettre en garde le gouvernement contre des dispositions préparées à la hâte. Depuis l'annulation par le Conseil constitutionnel de la taxe sur les dividendes, je l'ai entendu, et il a raison, se faire le chantre – je le cite – de la « préparation méthodique des réformes fiscales ». Il a raison ! Alors je pense sincèrement que le gouvernement doit prendre le temps de la réflexion et d'une préparation méthodique.

Car c'est la validité constitutionnelle d'un impôt qui ne sera plus payé que par une poignée de contribuables dans de nombreuses communes qui nous interroge tous.

Dans près de 8 000 communes on comptera moins de dix contribuables, dans plus de 3 000 communes, moins de cinq. Et que dire des communes où il n'y en aura plus qu'un ? Cela soulève une question évidente au regard du respect du principe d'égalité devant l'impôt. Quel est le sens d'une mesure qui affaiblirait le lien entre le citoyen et le financement des services publics ? Quel est le sens d'une mesure qui va accroître les disparités entre communes riches et communes pauvres ? Et qui plus est, qui ne mettra pas fin aux injustices résultant de la vétusté des valeurs locatives !

Ces injustices frapperont encore de plein fouet les 20 % de Français qui continueront à payer cette taxe d'habitation, les mêmes qui acquittent déjà chaque année plus de 80 % du produit de l'impôt sur le revenu.

Ces injustices subsisteront aussi à travers la taxe foncière sur les propriétés bâties ou par le biais de la répartition des dotations et des dispositifs de péréquation qui y font référence, on l'évoque trop peu, c'est aussi l'une des conséquences. Le Président de la République l'avait lui-même reconnu à la Conférence nationale des territoires, le 17 juillet, je le cite : « un impôt qui serait *in fine* payé par 20 % de la population, ce n'est pas un bon impôt ».

J'ai donc proposé au Président de la République de travailler ensemble, dès à présent, à une refonte complète du système d'ici septembre 2018.

Il nous faut construire ensemble une fiscalité moderne pour nos collectivités, qui maintienne une liberté de taux décidés par les élus et qui préserve un lien citoyen-contribuable, un lien avec son lieu de vie et les services qu'il reçoit. Je crois que nous avons à inventer ensemble cette nouvelle fiscalité locale plus juste.

C'est une tâche qui incombe aux commissions des finances des deux assemblées, en lien, Monsieur le président, avec le Comité des finances locales, en lien avec les associations représentant les collectivités territoriales, bien sûr en lien avec le gouvernement. Au-delà de la seule question de la fiscalité locale, je considère que l'ensemble des relations financières entre l'État et les collectivités territoriales doivent être repensées et clarifiées.

C'est pourquoi, comme votre président, François BAROIN, je souhaite que le Parlement soit saisi d'un projet de loi de programmation pluriannuelle des finances locales. Si le gouvernement ne s'engage pas dans cette voie, alors le Sénat entamera la réflexion de son côté, en lien naturellement avec les réflexions conduites par les associations d'élus.

Pour pouvoir mener des politiques ambitieuses, mes chers collègues, les élus communaux comme les élus départementaux et régionaux ont besoin d'avoir un cadre d'action clair et stable. Ils ont besoin de ressources prévisibles leur permettant de se projeter dans l'avenir et il leur faut la liberté qui leur permet d'innover et de s'adapter aux réalités du terrain.

Pour reprendre le titre d'un rapport de Mathieu DARNAUD, sénateur, rapporteur de la commission de contrôle et de suivi des réformes territoriales et nouveau premier vice-président de la délégation aux collectivités du Sénat, il faut laisser « respirer les territoires ».

Venons-en, chère Jacqueline GOURAULT, au sujet de l'eau et de l'assainissement. En proposant le maintien du caractère optionnel de ces compétences au sein des communautés de communes et d'agglomération, le Sénat avait ouvert en février la voie à l'Assemblée nationale et ce, de manière quasi unanime. Il n'en manquait qu'un !

Pour des raisons – disons-le dans l'amitié – plus politiques que techniques, le texte s'est enlisé – ce qui n'est pas classique dans un terrain où l'on maîtrise l'eau – à l'Assemblée nationale. Un nouveau groupe de travail a été mis en place sous l'égide du ministère de l'Intérieur, et je remercie Jacqueline GOURAULT de me l'avoir confié.

Je souhaite que nous aboutissions rapidement à une solution qui ne devrait d'ailleurs pas être très éloignée de ce qui avait été proposé par le Sénat – vérité en février, erreur en octobre, vérité en novembre. C'est un sujet important pour nos communes et nos intercommunalités. Je vous le dis, cela mérite que nous dépassions nos « préventions d'auteur » pour apporter des réponses rapides et concrètes à chacune et chacun d'entre vous.

Ce besoin de souplesse et de pragmatisme, nous le revendiquons pleinement, y compris pour apporter les ajustements nécessaires à la loi NOTRe. J'ai été, avec François BAROIN et bien d'autres, avec à l'époque Philippe RICHERT, avec Dominique BUSSEREAU, parmi les premiers à refuser tout nouveau big-bang territorial, mais je ne veux pas, à l'inverse, que ce texte soit considéré comme un « totem ». Je veux qu'on recherche l'efficacité concrète, opérationnelle.

Il ne sert à rien de promettre des modifications constitutionnelles pour révolutionner le droit à l'expérimentation et envisager des différenciations territoriales – et nous sommes pour – si l'on n'est pas capable, à une bien plus modeste échelle, d'apporter des assouplissements pragmatiques et très concrets !

Cette démarche pragmatique sera la nôtre. Nous nous appuierons pour cela plus fréquemment sur des consultations directes de chacune et chacun d'entre vous, initiées par notre délégation aux collectivités, ainsi que sur notre « mission de contrôle et d'évaluation territoriale ».

Notre commission des lois, sous la présidence de Philippe BAS, vient de reconstituer cette « mission » de manière permanente. Son premier chantier a été arrêté hier : ce sera la revitalisation de l'échelon communal, au travers de trois thèmes : la place des communes dans l'intercommunalité, l'avenir des communes nouvelles et la recherche d'un meilleur équilibre entre les métropoles et ce qui est hors métropole – monde rural, petites villes, villes moyennes.

Par le dialogue direct avec les élus locaux, nous pourrions apporter des solutions que j'espère satisfaisantes, en tenant compte des spécificités et des attentes des territoires.

Nous devons faire en sorte que la collaboration entre les différents niveaux territoriaux soit optimisée. « Dialogue » et « complémentarité » : deux maîtres-mots.

En matière de simplification – je sais que le Président de la République y reviendra demain, il me l'a dit lundi – la détermination du Sénat reste également entière et nous attendons avec intérêt les annonces concrètes. Jean-Marie BOCKEL, qui préside notre délégation, a su nouer un partenariat efficace notamment avec le Conseil national d'évaluation des normes, mais aussi être particulièrement à l'écoute des demandes des élus locaux, et je pense à la simplification du droit de l'urbanisme.

Le Sénat sera naturellement attentif à l'enjeu que représente l'équilibre des territoires. La France n'est pas faite que de métropoles et de grands centres urbains dynamiques, même si, je le dis, ils sont une chance pour le développement et la cohésion de notre pays.

Mais moi, je vous le dis aussi, je ne me satisfais pas d'une France qui se sent « à côté », oubliée, abandonnée. Examinez les résultats du premier tour des élections présidentielles et vous aurez la cartographie, j'allais dire de l'état psychologique d'une partie de notre territoire.

Mes chers collègues, dans nombre de mes déplacements – 60 départements en trois ans – je crois que l'on ne peut plus fermer les yeux sur « l'anorexie » progressive de centres-villes et de centres-bourgs. Je suis vétérinaire et je regarde les symptômes. Quand vous avez un ou deux rideaux sur trois qui sont fermés dans le centre-ville ou dans le centre bourg, vous pouvez vous dire que les choses ne vont pas si bien que cela.

Regardez en face le taux de chômage, regardez en face le taux de réussite éducative, regardez en face le revenu et vous aurez le sentiment que c'est bien l'unité de la République qui est mise en cause. Nos délégations aux collectivités et aux entreprises ont engagé un travail sur ce sujet et feront très rapidement des propositions. Je sais que le Président de la République devrait vous en parler car je considère qu'il ne faut pas simplement observer le symptôme mais trouver de vraies solutions.

Parlons un instant logement.

Vous, élus municipaux, vous êtes un point de référence en matière de logement. Car le logement est fondamentalement une question territoriale et, au premier chef, un enjeu pour les maires qui doivent gérer tout ce qui en découle : l'accès aux services, la sécurité, l'éducation, la cohésion sociale, les processus d'attribution de logements lorsqu'il ne s'agit pas de résoudre l'incroyable équation de l'application de la loi Dalo.

J'entends les craintes suscitées par les mesures proposées par le gouvernement, en dépit des propos rassurants que vous a tenus hier le Premier ministre. Ces craintes, Monsieur le président, vous les avez relayées au sein de l'Association des maires de France, car elles pourraient mettre à mal nombre de bailleurs sociaux, mais aussi certaines collectivités, par le jeu des garanties d'emprunt, mais aussi et surtout par l'impact qu'auraient ces mesures sur l'évolution des copropriétés. Les locataires en subiraient évidemment les conséquences. On parle peu des locataires, mais je pense que c'est quand même le sujet numéro un, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui vivent dans ces logements.

Un groupe de travail transpartisan, issu de tous les groupes, s'est constitué au Sénat pour essayer de trouver un point de sortie plus acceptable, notamment au travers d'une hausse de la TVA acquittée par les bailleurs sociaux et une péréquation entre organismes. Le Premier ministre a repris hier cette idée.

Je crois que nous en sommes aux deux tiers, encore un petit effort pour aller plus avant.

J'ai proposé au Président de la République et au Premier ministre, qui l'ont accepté, d'organiser une conférence de consensus sur le logement, qui se tiendra dans les semaines qui viennent, avant – c'est très important – le dépôt du projet de loi qu'ils ont annoncé.

Je suis en effet convaincu, et c'est sans doute une nouvelle méthode qu'il faudrait mettre en place, qu'un dialogue préalable est nécessaire pour permettre une réforme aussi importante, qui touche la vie quotidienne de nombre de nos compatriotes, dans de bonnes conditions. Nous porterons ainsi la voix des territoires, naturellement en lien avec vos associations. Les élus locaux sont des acteurs majeurs de la politique du logement et, là aussi, je veux mettre en garde contre les tentations de recentralisation rampante ou de fusion acquisition autour de deux ou trois partenaires.

Sur tous ces sujets, le Sénat sera à l'écoute des élus, en prise directe avec eux. Certains ont pu craindre que la fin du cumul des mandats n'entraîne une trop grande prise de distance entre le Sénat et les élus locaux. C'est vrai que le sénateur du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ne ressemble pas au sénateur de juin 2017 mais, je vous le dis, ce lien sera maintenu, il sera renforcé. Nous prendrons des initiatives pour un nouveau mode de relation qui soit tout aussi solide : plateforme de consultation des élus locaux, qui devrait être ouverte dans quelques mois, sur la construction mais aussi sur l'application des lois ; mise en place de la mission d'assistance juridique que vous pouvez déjà tous saisir à travers vos sénateurs. Ne vous gênez pas, mes collègues sont attentifs aux élus locaux et portent la voix des territoires.

Nous avons donc décidé de lancer dans le cadre de la délégation deux missions de réflexion importantes pour l'avenir, et j'en remercie l'ensemble des membres de la délégation :

- la première sur un sujet toujours annoncé dans les discours sans jamais aucune proposition réellement concrète, sur le statut des élus locaux. Il faut que nous sortions du discours pour entrer dans le concret ;
- la seconde sur la place et le rôle des élus municipaux dans la gouvernance des intercommunalités.

Les élus municipaux occupent une place essentielle dans notre vie démocratique – 550 000. Mais je sens qu'au fil des regroupements intercommunaux – et notamment du XXL qui va bien pour ma chemise mais qui ne va pas toujours très bien pour la dimension de certains regroupements – et des transferts de compétences, certains élus s'interrogent sur leur rôle et leur place réels. J'ai vu à l'inverse des expériences innovantes et positives d'association aux projets conduits par les intercommunalités d'élus municipaux qui ne sont pas conseillers communautaires. Et j'ai vu combien cela peut redonner du sens à leur mandat.

Je suis convaincu qu'il nous faut travailler sur ce sujet pour que l'ensemble des conseillers municipaux soient pleinement satisfaits de leur engagement, si important au niveau de nos concitoyens.

Monsieur le président, Monsieur le vice-président délégué, souvenons-nous, c'était il y a maintenant deux ans, nous partagions un drame, le drame du Bataclan et d'ailleurs. Mais que s'était-il passé ? Nous voyons bien que c'est autour des maires, autour des élus municipaux, autour de la mairie que les citoyens se retrouvent quand ils s'interrogent, quand ils doutent. Nous sommes quelque part un repère.

Je le dis souvent, la commune est la petite République dans la grande, la grande République a besoin de ses communes et ce n'est pas une conception qui serait dépassée, pour certains analystes qui ont du mal à sortir d'eux-mêmes et qui ne partagent pas et ne comprennent pas la France.

Je vous le dis, vous êtes des acteurs majeurs de la cohésion du pays. Moi qui souhaite que mon pays aille mieux, qui y contribue, qui ne suis pas dans une attitude autre que celle d'un président d'un Sénat libre où l'on ne dit jamais oui par discipline et jamais non par dogmatisme, c'est l'attitude qui est la nôtre, eh bien, je vous le dis, comme votre président et d'autres, j'aurais tout fait pour que demain, nous puissions, je l'espère, trouver un chemin de confiance. Notre pays en a besoin. Mais la confiance, ce ne sont pas que des mots, ce sont des actes, des engagements.

Alors, je vous le dis, mes chers collègues, le Sénat sera toujours la « maison des collectivités territoriales ». Vous avez besoin de confiance, de respect et de liberté, pour la cohésion de notre pays et pour donner « chair et vie » à la République.

Vive la commune, vive la République !